

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Trente-troisième session du Comité permanent
Fort Lauderdale (Etats-Unis d'Amérique), 17 novembre 1994
12h15 - 13h00

RAPPORT RESUME

Membres:

Gouvernement dépositaire:	P. Dollinger, président
Afrique:	H. Rumpf (Namibie) M. A. Kane (Sénégal) A. M. Elobeid (Soudan)
Amérique centrale et du Sud et Caraïbes:	V. Lichtschein (Argentine) N. Nathai-Gyan (Trinité-et-Tobago)
Amérique du Nord:	E. Ezcurra (Mexique)
Asie:	M. I. Umezu (Japon) P. Thanadka (Thaïlande)
Europe:	S. Tveritinov (Fédération de Russie) R. Sharp (Royaume-Uni)
Océanie:	M. R. Hosking (Nouvelle-Zélande)
Pays hôte:	M. P. Jones (Etats-Unis d'Amérique)

Observateurs:

Afrique du Sud:	P. Mulder
Bulgarie:	G. Spiridonov
Burkina Faso:	S. McCosker
Canada:	D. Brackett
France:	J.-J. Lafitte
Inde:	S. C. Dey
Pakistan:	A. Ullah J.
République-Unie de Tanzanie:	E. Severre
Sainte-Lucie:	H. D. Walters
Suède:	S. Johansson

PNUE: R. Olembo

Secrétariat: I. Topkov
J. Berney

Rapporteur: J. Gavitt

1. Ouverture de la session et allocution du Président

Le représentant du gouvernement dépositaire, en tant que président de la session par intérim, souhaite la bienvenue aux membres du Comité permanent, notamment aux membres nouvellement élus. Il retrace brièvement l'histoire du Comité. Il avertit les nouveaux membres que l'activité du Comité ne devrait pas dépasser le cadre défini par les Parties.

Le Président explique que deux questions de fond sont soumises au Comité. Premièrement, l'amendement à l'article 3 du règlement intérieur du Comité permanent et deuxièmement, l'élection du président, du vice-président et du vice-président suppléant.

2. Amendement à l'article 3 du règlement intérieur du Comité permanent

Le Comité permanent décide d'amender comme suit l'article 3 du règlement intérieur du Comité permanent:

"En l'absence d'un représentant régional, un suppléant exerce le droit de vote de la région".

Le représentant de l'Amérique du Nord fait observer que le Comité peut souhaiter amender d'autres articles; il mentionne en particulier les articles 11,14 et 15. Le président en convient mais déclare que ces questions devraient être réglées lors d'une autre session du Comité permanent.

3. Election du bureau

Le Président note que tous les membres régionaux sont représentés à l'exception de celui de l'Océanie, région représentée par le membre suppléant, la Nouvelle-Zélande. Le Président demande aux nouveaux membres du Comité de proposer leurs candidats à la présidence du Comité. Le représentant de l'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes (Trinité-et-Tobago) propose le Royaume-Uni tandis que celui de l'Afrique (Sénégal) propose le Japon. Le représentant du Royaume-Uni déclare qu'il ne souhaite pas que l'élection soit disputée et retire la candidature du Royaume-Uni. Le Comité élit par consensus le Japon à la présidence du Comité permanent.

Le Président félicite le représentant du Japon de l'élection de son pays à la présidence du Comité permanent et demande que, compte tenu de la complexité des questions traitées et de la reprise de nombreuses questions d'une session à la suivante, la même personne participe aux sessions du Comité. Le représentant de l'Asie déclare que le Japon s'efforcera dans la mesure du possible de répondre à cette demande.

Le Président sortant (Nouvelle-Zélande) félicite lui aussi le représentant du Japon pour l'élection de son pays à la présidence et attire son attention sur le rapport du président à la neuvième session de la Conférence des Parties. Il offre également son assistance au représentant du Japon pour toute question touchant à la présidence.

Le représentant de l'Afrique (Namibie) propose le Royaume-Uni à la vice-présidence du Comité permanent; le Comité accepte cette proposition. Le représentant de l'Océanie propose la Trinité-et-Tobago en tant que vice-président suppléant; le Comité accepte cette proposition.

L'observateur du PNUC exprime aux membres du Comité sortant sa satisfaction pour l'activité inlassable déployée depuis la dernière session de la Conférence des Parties. Il relève que les relations entre le PNUC, les Parties et le Secrétariat ont été excellentes et il en appelle aux nouveaux membres du Comité pour qu'ils contribuent à ce qu'il continue d'en être ainsi.

Le Secrétaire général remercie les membres sortants du Comité permanent pour leur activité et note l'importance des défis que le nouveau Comité devra relever. La Vice-Présidente sortante

note que le Président sortant a accompli un travail remarquable et se déclare convaincue que le Président entrant fera de même.

Le Secrétaire général suggère que la session du lendemain se déroule à huis clos et ne soit pas annoncée; le Comité accepte cette suggestion.

Le Comité aborde ensuite la question des pays nommés en tant que représentants suppléants de leur région au Comité permanent. Le Comité convient que les représentants régionaux et leurs suppléants seront les pays suivants:

<u>Régions</u>	<u>Représentants</u>	<u>Suppléants</u>
AFRIQUE	Sénégal Namibie Soudan	Burkina Faso Afrique du Sud République-Unie de Tanzanie
ASIE	Thaïlande Japon	Inde Pakistan
EUROPE	Royaume-Uni Fédération de Russie	France Bulgarie
AMERIQUE DU NORD	Mexique	Canada
OCEANIE	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Nouvelle-Zélande
AMERIQUE CENTRALE ET DU SUD ET CARAIBES	Trinité-et-Tobago Argentine	Panama Saint-Lucie

Le Président remercie les participants pour leur coopération et clôt la session à 13h00.